

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-Ouest tenue le **mardi 4 juin 2019** à l'endroit désigné par le conseil, soit au 806, Rang de la Rivière Sud à Saint-Roch-Ouest.

Sont présents :

Monsieur Mario Racette, maire
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3
Monsieur Pierre Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente :

Mme Sherron Kollar, directrice générale et secrétaire-trésorière

114-2019 ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019**
- 4. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2018
 - 7.2 Omnium des maires et mairesses de Montcalm- le vendredi 23 août- Coût 190 \$ golf et souper/ souper seulement 110 \$-
 - 7.3 Tournois de golf de Saint-Lin-Laurentides- le vendredi 5 juillet- Coût 200 \$ golf et souper/ souper seulement 90 \$-
 - 7.4 Bureau fermé pour les vacances
 - 7.5 Énergir-contrat pour le Centre Multifonctionnel
 - 7.6. Soumissions-résultat d'ouverture-travaux sur une partie de la Route 125 et du rang de la Rivière Sud
 - 7.7 Annuler deux factures
 - 7.8 Certification de paiement no 1- centre Multifonctionnel
 - 7.9 Achat d'une déchiqueteuse
 - 7.10 Changement date du conseil du mois d'octobre 2019
 - 7.11 Contribution loyer OMH
 - 7.12 Travaux sur le Chemin du Ruisseau St-Jean
- 8. RÉGLEMENTATION**
- 9. RAPPORTS FINANCIERS**
 - 9.1 Présentation et approbation des comptes
- 10. VARIA**
 - 10.1 Cadeau golf de la MRC
 - 10.2 Autorisation de passage-Tour CIBC Charles-Bruneau
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

115-2019 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Mario Racette, maire, déclare la présente séance ouverte.

116-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de M. Luc Duval, l'ordre du jour, de la séance ordinaire du

4 juin 2019, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

117-2019 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de M. Pierre Mercier, le procès-verbal, de la séance ordinaire du 7 mai 2019, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

118-2019 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

119-2019 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- En date du 9 mai 2019, lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation- Nous informant que notre règlement 129-2019, décrétant un emprunt, a été approuvé.
- En date du 9 mai 2019, lettre du ministre des Transports- Nous informant qu'une aide financière maximale de 483 906 \$ nous est accordée pour le projet de réfection du pavage de la Route 125 et changement de ponceaux sur le rang de la Rivière Sud.

120-2019 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens demandent une réduction de la vitesse de 80 à 60 km/h sur le rang de la Rivière Sud. Le conseil va travailler sur ce dossier.

121-2019 RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 4 juin 2019, je fais rapport aux St-Rochoises et St-Rochois des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, tel que vérifié par DCA Comptable Professionnel Agréé.

Les états des résultats détaillés et de l'excédent (déficit) de fonctionnements à des fins fiscales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 montrent des revenus de fonctionnement de 515 838 \$ et des charges fiscales et affectations totalisant 481 848 \$. Par conséquent, pour l'exercice 2018, le total de l'excédent de fonctionnements à des fins fiscales (le surplus de l'exercice) est de 33 990 \$. Une partie de cet excédent provient de revenus supérieurs à ce qui avait été anticipé, notamment les droits de mutation immobilière, les subventions des différents gouvernements, les permis et les revenus provenant des autres services rendus.

Réalisations 2018

En 2018, des travaux de nettoyage de cours d'eau ont été réalisés sur le cours d'eau Ruisseau Saint-Jean et sa branche #4.

Salaire des élus

Chaque membre du conseil reçoit une rémunération et une allocation de dépenses de la municipalité:

	<u>Salaire</u>	<u>Allocation</u>	<u>TOTAL</u>
<u>Maire</u>	<u>6 758 \$</u>	<u>3 379 \$</u>	<u>10 137 \$</u>

<u>Conseiller</u>	<u>2 253 \$</u>	<u>1 126 \$</u>	<u>3 379 \$</u>
-------------------	-----------------	-----------------	-----------------

Également la Municipalité régionale de Comté verse à titre de rémunération annuelle au maire :

<u>Rémunération de base</u>	<u>Salaire</u>	<u>Allocation</u>	<u>TOTAL</u>
<u>Conseiller MRC</u>	<u>10 000 \$</u>	<u>5 000 \$</u>	<u>15 000 \$</u>

<u>Conseil et comités</u>	<u>Salaire</u>	<u>Allocation</u>	<u>TOTAL</u>
<u>Conseiller MRC</u>	<u>5 900 \$</u>	<u>2 950 \$</u>	<u>8 850 \$</u>

Charges

Liste des charges pour les obligations incontournables ou des quotes-parts non discutables :

- **Entente loisirs** : 27 013 \$
- **Entente incendie** : 22 771 \$
- **Déneigement** : 89 989 \$
- **Gestion des matières résiduelles** : 18 274 \$
- **Quote-part de la MRC** : 63 072 \$
- **Sûreté du Québec** : 53 057 \$

Endettement

Le ratio d'endettement total à long terme du 100 \$ de la richesse foncière uniformisée est de 0,12 \$, comparativement à celui de l'année 2017 de 0,09 \$ et du ratio moyen de l'ensemble des municipalités de la MRC de Montcalm de 1,91 \$.

En conclusion, le rapport financier, au 31 décembre 2018, démontre que la municipalité est en bonne situation financière.

Mario Racette,
Maire

122-2019 TOURNOI DE GOLF OMNIUM DES MAIRES – 23 AOÛT 2019-CLUB DE GOLF MONTCALM

Sur la proposition de M. Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité procède à l'achat de quatre (4) billets pour le golf et souper et à deux (2) billets pour le souper, qui aura lieu le 23 août 2019 au Club de golf Montcalm.

La somme comptabilisée pour cet événement sera donc de 980 \$.

Adoptée unanimement

123-2019 TOURNOI DE GOLF- VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

Sur la proposition de M. Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité procède à l'achat de deux (2) billets pour le golf et souper, qui aura lieu le 5 juillet 2019 au Club de golf Montcalm.

La somme comptabilisée pour cet événement sera donc de 400 \$.

Adoptée unanimement

124-2019 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES VACANCES

Sur la proposition de M. Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les Conseillers

d' autoriser la fermeture du bureau municipal pour la période des vacances d'été, soit du 19 juillet 2019 au 5 août 2019 et du 16 septembre 2019 au 2 octobre 2019.

Adoptée unanimement

125-2019 ÉNERGIR-CONTRAT DE DISTRIBUTION ET DE VENTE DE GAZ NATUREL

CONSIDÉRANT QU'il a été prévu de chauffer le centre multifonctionnel au gaz naturel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité pourrait recevoir une aide financière de 900 \$ selon le Programme d'efficacité énergétique (PEÉ);

CONSIDÉRANT QU'Énergir nous demande de signer le contrat de distribution et de vente de gaz naturel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers d'acquiescer à la demande d'Énergir;

QUE madame Sherron Kollar, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents requis ou utiles aux fins de la présente résolution.

Adoptée unanimement

126-2019 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE ET DES CHANGEMENTS DE PONCEAUX-SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE 125 ET DU RANG DE LA RIVIÈRE SUD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Roch-Ouest désire faire réaliser des travaux de réfection de pavage et des changements de ponceaux sur une partie de la Route 125 et du rang de la Rivière Sud;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été présentée au Ministère des Transports de la Mobilité durable et l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande, la municipalité a reçu l'accord de principe RIRL-2016-476 dans laquelle le MTMDET juge conforme le projet déposé aux modalités d'application du programme et confirme l'admissibilité à une aide financière pouvant atteindre 75 %;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité financera les travaux par règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres publics a été effectué sur le SEAO et que cinq (5) soumissionnaires ont déposé une offre de service :

1. 9306-1380 Québec inc.	701 979,86 \$
2. Excavation Normand Majeau inc.	869 123,07 \$
3. Maskimo Construction inc.	660 350,86 \$
4. Pavage J.D inc.	655 254,81 \$
5. Sintra inc.	625 797,43 \$

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été ouvertes par grille de pondération incluant le prix, par un comité de sélection le mercredi 8 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'ouverture et d'analyse des soumissions daté du 8 mai 2019 recommande de retenir le haut pointage du soumissionnaire conforme, soit Sintra inc. Au coût de 625 797,43 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Luc Duval et résolu à l'unanimité des conseillers, **QUE** :

- Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

- Le contrat relatif à des travaux de réfection de pavage et des changements de ponceaux sur une partie de la Route 125 et du rang de la Rivière Sud soit accordé à Sintra inc., au coût de 625 797,43 \$, taxes incluses, le tout en référence à sa soumission datée du 8 mai 2019;
- Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer toute documentation inhérente au dossier;
- La présente résolution faisant foi du contrat.

Adoptée unaniment

127-2019 ANNULATION D'UNE FACTURE

Sur la proposition de M. Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de Saint-Roch Ouest, d'annuler la facture d'intérêt du ministère des Transports du Québec.

Adoptée unaniment

128-2019 ANNULATION D'UNE FACTURE

Sur la proposition de M. Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de Saint-Roch Ouest, d'annuler la facture 201800746 pour l'accident, et les bris d'équipement du 30 mai 2018 au montant de 981.11 \$, plus les intérêts.

Adoptée unaniment

129-2019 CERTIFICAT DE PAIEMENT NO.1- CENTRE MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 088-2019, le Conseil a octroyé le contrat pour la construction d'un Centre Multifonctionnel;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux exécutés à ce jour totalise 154 117.88 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur a procédé à la visite de réception provisoire le 31 mai 2019 et qu'une retenue de 10 % doit être appliquée jusqu'à la réception finale des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n^o.1 déposée par M. Robert Brunet, inspecteur et chargé de la surveillance du chantier; de Multi-Service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Lucien Chayer et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le versement d'un montant de 138 706.09 \$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur Construction Denis & Ghyslaine Gagnon Inc.

Conformément au certificat de paiement n^o.1 acceptation provisoire déposée par M. Robert Brunet, inspecteur et chargé de la surveillance du chantier, de Multi-Service.

Adoptée unaniment

130-2019 ACHAT D'UNE DÉCHIQUETEUSE

Sur la proposition de M. Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser l'achat d'une déchiqueteuse pour le bureau municipal.

Adoptée unaniment

131-2019 CONSEIL D'OCTOBRE 2019

Sur la proposition de M. Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers, de reporter la séance du conseil du 1^{er} octobre 2019 au 8 octobre 2019.

Adoptée unaniment

132-2019 CONTRIBUTION AU LOYER OMH

Sur la proposition de M. Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser une dépense de 478.08 \$, pour la contribution au loyer, pour les mois de janvier à juin 2019, à la SHQ (Société d'Habitation du Québec).

Adoptée unanimement

133-2019 ENTRETIEN DU TALUS-CHEMIN DU RUISSEAU ST-JEAN

Sur la proposition de M. Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, d'autoriser la directrice générale pour demander à Latendresse Asphalte Inc. de réparer le talus sur le chemin du Ruisseau Saint-Jean.

Adoptée unanimement

134-2019 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du conseil. Sur la proposition de M. Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'approuver les factures payées par internet au montant 20 668,11 \$ et les chèques émis pour le mois juin 2019 du # 7607 au # 7631 totalisant 201 593.71 \$, sont également approuvés selon la liste présentée au conseil.

Adoptée unanimement

135-2019 VARIA

1. TOURNOI DE GOLF OMNIUM DES MAIRES -COMMANDITE

Sur la proposition de M. Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité fasse une commandite de 100 \$ dans le cadre du tournoi de golf des maires de la MRC de Montcalm du 23 août 2019.

Adoptée unanimement

2. AUTORISATION DE PASSAGE-TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU

Sur la proposition de M. Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser un droit de passage à vélo, sur nos chemins, à la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC), pour l'évènement cycliste «Tour CIBC Charles-Bruneau», qui aura lieu le vendredi 5 juillet 2019.

Adoptée unanimement

136-2019 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de M. Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par, les conseillers, que la séance soit levée à 21 h 30.

Je, *Mario Racette*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

-Original signé-

Mario Racette,
Maire

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

137-2019 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussignée, Sherron Kollar, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 134-2019, lesquelles s'élèvent à

222 261,82 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière